

Metz, le 12 septembre 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau / Police de l'eau
Délégation Territoriale de Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur le Directeur de SODEVAM


14bis boulevard Paixhans
CS 50584 - La Fabrique
57000 METZ

Affaire suivie par : Patricia DI LORETO
Tél : 03 87 24 31 29
E-mail : patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr

OBJET : Dossier de déclaration concernant la réalisation du lotissement « Le Pâtural » à Château-Salins - Accord avant délai de deux mois
RÉF. : DIOTA-240402-165309-315-018
PJ. : Une fiche descriptive du projet

Monsieur le Directeur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

 **Gestion des eaux pluviales issues de l'aménagement du lotissement "Le Pâtural", 10 rue des Aulnes, à CHATEAU-SALINS, d'une surface de 4,4 ha**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 02/04/2024 sous les références administratives suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 02/04/2024, complété le 24/07/2024
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : DIOTA-240402-165309-315-018
- Dossier réalisé par : INFRA Services – 76380 CANTELEU

j'ai l'honneur de vous informer qu'après étude, votre dossier est complet et régulier et que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Je vous prie de trouver ci-joint « le récépissé clôturant son instruction administrative ».

La copie du récépissé est transmise à la mairie de la commune de Château-Salins, où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et les tiers dans un délai de deux mois conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau

Copie à :
- Monsieur le Maire de la commune de Château-Salins
- INFRA Services – 55a rue Gaston Boulet – Bapeaume les Rouen - 76380 CANTELEU
- Monsieur le Responsable de la Délégation Territoriale de Sarrebourg


Céline DELLINGER